

# Notification d'entrée de caprins

À partir du 1er janvier 2020, les détenteurs d'animaux doivent déclarer dans la Base de données sur le trafic des animaux (BDTA) toute naissance, toute modification du nombre de caprins, toute importation et toute exportation, de même que toute mort ou tout abattage de caprins. Vous pourrez procéder aux enregistrements dans la BDTA **depuis le 6 janvier 2020**.

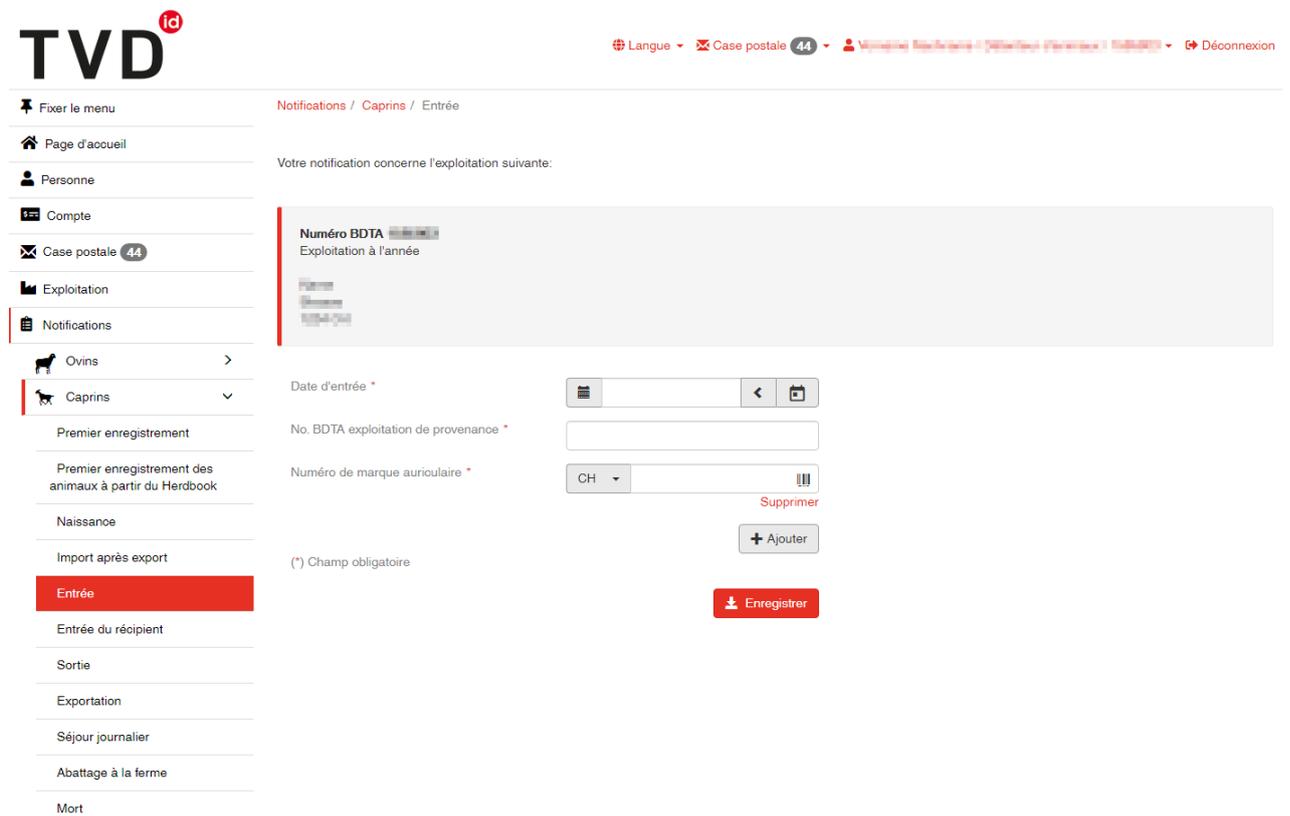
## Délai

Les entrées de caprins doivent être déclarées dans les trois jours qui suivent l'événement.

## Menu : notifications concernant les caprins

Pour accéder aux fonctionnalités concernant l'entrée de caprins, cliquez dans la colonne du menu à gauche sur : « Notifiations > Caprins > Entrée ».

Le menu des notifications est accessible à tous les utilisateurs de la BDTA disposant des droits d'accès « Détenteur d'animaux » dans la catégorie « Caprins ».



The screenshot shows the TVD web interface. At the top right, there are links for 'Langue', 'Case postale 44', 'Mon profil', 'Mes notifications', 'Mes animaux', 'Mes exploitations', and 'Déconnexion'. The left sidebar contains a menu with options: 'Fixer le menu', 'Page d'accueil', 'Personne', 'Compte', 'Case postale 44', 'Exploitation', 'Notifications', 'Ovins', and 'Caprins'. Under 'Caprins', there is a sub-menu with 'Premier enregistrement', 'Premier enregistrement des animaux à partir du Herdbook', 'Naissance', 'Import après export', 'Entrée' (highlighted in red), 'Entrée du récipient', 'Sortie', 'Exportation', 'Séjour journalier', 'Abattage à la ferme', and 'Mort'. The main content area shows the breadcrumb 'Notifications / Caprins / Entrée' and the text 'Votre notification concerne l'exploitation suivante:'. Below this is a form for 'Numéro BDTA' and 'Exploitation à l'année'. The form includes fields for 'Date d'entrée', 'No. BDTA exploitation de provenance', and 'Numéro de marque auriculaire' (with a dropdown for 'CH'). There are buttons for 'Ajouter' and 'Enregistrer', and a 'Supprimer' link. A note at the bottom of the form states '(\*) Champ obligatoire'.

## Date d'entrée

La date d'entrée est la date à laquelle l'animal est arrivé dans votre exploitation : indiquez-la en cliquant sur le calendrier ou en la saisissant au clavier.

## Exploitation de provenance

Indiquez le numéro BDTA de l'exploitation de provenance.

## Numéro de marque auriculaire

Saisissez le numéro de la marque auriculaire de l'animal.

## Notifier l'entrée de plusieurs animaux

Voulez-vous notifier plusieurs animaux entrés la même date ? Cliquez sur « +Ajouter » pour faire apparaître une nouvelle ligne.

## Terminer l'enregistrement

Cliquez sur le bouton rouge « Enregistrer » pour terminer l'enregistrement ».

Date d'entrée \*   

No. BDTA exploitation de provenance \*

Nom

Forme d'exploitation

Rue

NPA

Lieu

Numéro de marque auriculaire \*   

[Supprimer](#)

(\*) Champ obligatoire

La confirmation suivante s'affiche:



L'entrée est enregistrée dans la BDTA.

## Service d'assistance

Avez-vous des difficultés dans l'enregistrement d'une entrée? Le service Help Desk d'Agate est là pour vous aider : [info@agatehelpdesk.ch](mailto:info@agatehelpdesk.ch) ou 0848 222 400 (du lundi au vendredi, de 08h00 à 16h30).